Monsieur le Président de la République Palais de l'Élysée 55 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris

Paris, le 15 Juin 2017 Nos réf : PE/CB/062017 LETTRE RECOMMANDÉE AVEC A.R.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la campagne électorale qui a conduit à votre élection, vous avez bien voulu nous faire part de quelques orientations que vous souhaitiez mettre en œuvre concernant les populations que nous représentons. Nous vous remercions de cette marque de considération et nous en avons largement fait part à notre million et demi d'adhérents.

Parmi ces orientations, deux ont rencontré notre adhésion.

Il s'agit tout d'abord de votre projet concernant un régime de retraite unique dans lequel un Euro de cotisation donnerait droit à un même montant de pension, indépendamment de la profession dans laquelle la personne aurait exercé son activité. Il s'agit d'une revendication que nous soutenons depuis dix ans et nous sommes très heureux que vous la preniez à votre compte.

Il s'agit également de l'augmentation de l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées que vous prévoyez de porter de 800 à plus de 900 Euros par mois. Nous nous réjouissons de cette mesure de justice en faveur des personnes – principalement des femmes - que les hasards de la vie ont empêchées de constituer un niveau satisfaisant de ressources.

En revanche il y a un sujet qui nous a valu un abondant courrier de retraités inquiets de voir se profiler une nouvelle attaque de leur pouvoir d'achat.

Il s'agit de l'augmentation envisagée de la CSG. Nous avons bien noté que cette mesure générale ne concerne pas seulement les retraités puisque toutes les autres catégories seraient également concernées. Mais nous avons compris qu'outre les salariés du privé, les fonctionnaires et les travailleurs indépendants bénéficieraient de mesures compensatoires.

Dans ce contexte et pour éviter que les retraités n'aient un sentiment d'injustice, nous vous suggérons deux mesures, dont nous savons qu'elles seraient appréciées par eux

Il s'agit tout d'abord de la cotisation maladie de 1% qui est prélevée sur les pensions complémentaires du secteur privé. L'inexistence de toute cotisation d'assurance maladie pour les fonctionnaires et la suppression de toute cotisation maladie planifiée pour les salariés, justifie que cette cotisation soit supprimée.

Il s'agit également de la cotisation des complémentaires Santé des retraités qui de l'avis d'Etienne Caniard, ancien Président de la Mutualité Française, leur coûte, tous éléments pris en compte (loi Evin, absence de participation patronale, absence de déductibilité fiscale, progression avec l'âge), trois fois plus que celle des salariés. Nous vous

demandons donc de permettre aux retraités de déduire de leur revenu imposable tout ou partie de leur cotisation, comme cela se fait pour les salariés du secteur privé.

Enfin, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à la détermination du montant des revenus à partir desquels le nouveau taux de la CSG s'appliquerait. Il est difficile de considérer qu'un montant de 1 200 € fasse sortir son bénéficiaire de la catégorie des retraités modestes.

Monsieur le Président, il y a beaucoup d'autres sujets que vous évoquez dans votre courrier. Nombre de ceux-ci, qu'il s'agisse du maintien à domicile, de l'amélioration de la prise en charge des dépenses de santé ou de la reconnaissance du rôle des retraités dans la société, rejoignent les préoccupations de nos adhérents et nous sommes disposés à rencontrer les personnes qui en sont chargées, pour leur présenter nos propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le Président Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités : Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités